



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2017**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

### **Préambule**

---

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2017. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des données connues à ce jour, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Le parcours des différents chapitres, ci-après, vous renseignera en détail sur la composition du projet de budget 2017 pour notre commune :

### **Détail des postes**

---

#### **0 Administration générale**

##### **01 Législatif et exécutif**

###### ***01100 Conseil général***

31000.00 – Matériel de bureau : Les dépenses prévues à ce poste sont en nette baisse par rapport au budget 2016 car ce dernier incluait les frais liés aux élections communales qui se dérouleront pour la prochaine fois en 2020.

31320.00 – Honoraires de conseillers externes : Ce poste comprend les coûts liés à la révision annuelle des comptes communaux par une fiduciaire.

###### ***01200 Conseil communal***

31051.00 – Frais de réception : Les dépenses prévues à ce poste sont en nette baisse par rapport au budget 2016 car ce dernier incluait les modestes présents remis aux Conseillers communaux sortants, ce qui a lieu uniquement lors des changements de législature.

## **02 Services généraux**

### ***02100 Service financier***

31300.04 – Frais de poursuites : Ce poste comprend les frais liés aux personnes/entreprises que la commune des Ponts-de-Martel met aux poursuites, ainsi que les frais engendrés par la mise aux poursuites par l'Etat de personnes/entreprises dans le cas du non paiement de leurs impôts.

31331.00 – Frais de participation au Bordereau Unique : Ce compte comprend les fr. 18.- par personne physique ou morale que la commune verse au Service des contributions pour le travail qu'il effectue. En effet, hormis encaisser les impôts, les communes n'ont aucune autre tâche à effectuer elles-mêmes.

### ***02200 Administration (général)***

30100.00 – Salaires du personnel administratif/exploitation : Ce poste tient compte de l'introduction par l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une nouvelle échelle de traitements, puisque la commune des Ponts-de-Martel fonde ses principes de rémunération sur ceux du canton. Cela ne donne toutefois pas lieu à des augmentations de salaires particulières, mais ce nouveau système se veut clair, équitable et pérenne. Il doit également renforcer l'attractivité du secteur public.

30500.00 – Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC : Le montant figurant à ce poste diminue par rapport au budget 2016. Cela s'explique par une erreur sur le taux de l'AVS commise lors de l'établissement du budget 2016 (premier budget établi sur la base du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2)).

31340.01 – Assurances RC et diverses: Le montant figurant à ce poste diminue aussi par rapport au budget 2016, car le coût de l'assurance du Conseil communal est désormais imputé au chapitre lié au Conseil communal et plus à celui de l'administration.

42400.00 – Taxes d'utilisation et prestations de services : Ce compte comprend le montant que notre commune refacture à la crèche locale pour la tenue de sa comptabilité par les employés de l'administration communale. Le Conseil communal s'est basé sur les comptes actuels pour définir la somme figurant à ce poste.

### ***02900 Immeubles administratifs***

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Ce poste concerne uniquement l'immeuble sis Industrie 5 (bureau communal). Il comprend notamment les frais de changement des cylindres de ce bâtiment, mais aussi l'entier des frais de base du nouveau système qui profitera à tous les immeubles communaux. En effet, le Conseil communal ne peut plus tolérer le flou actuel régnant au niveau des clés et souhaite rétablir la situation en équipant par étapes tous les bâtiments communaux de cylindres et de clés électroniques. En outre, le Conseil communal a à nouveau prévu la mise à niveau du chauffage de ce bâtiment, ce qu'il avait déjà prévu en 2016 mais qui n'a pas été entrepris.

44790.00 – Autres produits des biens-fonds PA (patrimoine administratif) : Ce compte inclus notamment les fr. 4'000.- que l'entreprise Salt verse à la commune des Ponts-de-Martel pour l'espace que son antenne occupe dans le clocher du Temple.

## **1 Ordre et sécurité publique**

### **11 Sécurité publique**

#### ***11100 Sécurité communale***

36110.01 – Prestations de la police neuchâteloise : Pas de changement au montant figurant à ce poste par rapport à l'exercice précédent. Il correspond à la part communale versée à la Police neuchâteloise pour couvrir ses frais globaux cantonaux. Il est actuellement de fr. 23.- par habitant.

36120.03 – Service du Domaine Public : Ce compte comprend les coûts des missions confiées par la commune des Ponts-de-Martel au Service du domaine public (SDP) chaux-de-fonnier (parcage, mesures hivernales, manifestations, ...). Le Conseil communal a prévu 90 heures à fr. 90.-/heure.

### **14 Questions juridiques**

#### ***14000 Police des habitants***

31320.00 – Honoraires de conseillers externes : Ce compte englobe les frais annuels estimés par le Conseil communal liés au travail effectué par l'avocat défendant les intérêts de notre commune dans l'affaire d'expropriation d'un propriétaire de terrains situés dans les marais. Cette affaire a débuté en 1991 et progresse toujours très lentement.

### **15 Service du feu**

#### ***15000 Service du feu***

30000.03 – Jetons de présence : Les fr. 1'200.- visibles à ce poste correspondent au dédommagement versé aux membres de la Commission du feu pour leur travail assidu et contraignant. Comme pour l'an dernier, le Conseil communal prévoit le paiement de fr. 30.- par commissaire et par soirée de contrôle des bâtiments, soit en moyenne 6 commissaires présents lors de 7 soirées.

31200.01 – Chauffage / 31200.02 – Electricité / 31200.03 – Eau / 31340.04 – Assurance ECAP : Ces frais liés au hangar des pompiers des Ponts-de-Martel ne sont plus directement à la charge de notre commune. En effet, Depuis l'intégration du Corps des Sapeurs-Pompiers des Marais (CSPM) à la nouvelle Région de défense incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (RDISMN), ces coûts sont désormais facturés à cet organisme, qui les intègre dans le pot commun à la charge de toutes les communes.

31420.04 – Entretien des hydrants : Les frais visibles à ce poste sont en nette augmentation par rapport au budget 2016 car le Conseil communal entend assainir au cours des 5 prochaines années les 10 bornes hydrantes encore en priorité 1.

36110.04 – Fonds cantonal mission de secours : Ce poste comprend les fr. 12.10 par habitant facturés par l'ECAP à notre commune afin d'alimenter ce fonds qui couvre les dépenses cantonales liées aux missions de secours. Ce montant est ensuite reversé par l'ECAP aux Services d'incendie et de secours (SIS).

36120.04 – Part communale au SIS : Le montant figurant à ce compte diminue par rapport au budget 2016 car la ville de La Chaux-de-Fonds a décidé de limiter au maximum les investissements.

46120.06 – Dédommagements SIS – Location hangar : Ce poste comprend la location du hangar des pompiers versée désormais par la RDISMN à notre commune. Tout comme les charges de notre hangar, cette location est aussi intégrée dans le pot commun à la charge de toutes les communes afin que même les communes qui ne possèdent pas de locaux dédiés aux pompiers participent aux dépenses liées aux infrastructures existantes dans d'autres communes.

## **2 Formation**

### **21 Scolarité obligatoire**

#### ***21110 Cycle 1***

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Le montant prévu à ce poste correspond à 47 élèves répartis de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année HarmoS dont l'écolage revient à fr. 7'500.- par enfant. (Budget 2016 : 44 élèves à fr. 7'700.- / comptes 2015 : 36 élèves à fr. 7'497.-).

#### ***21200 Cycle 2***

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Le montant prévu à ce poste correspond à 45 élèves répartis de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> année HarmoS dont l'écolage revient à fr. 8'900.- par enfant. (Budget 2016 : 51 élèves à fr. 9'200.- / comptes 2015 : 62 élèves à fr. 8'830.-).

#### ***21300 Cycle 3***

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Le montant prévu à ce poste correspond à 48 élèves répartis de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année HarmoS dont l'écolage revient à fr. 10'850.- par enfant. (Budget 2016 : 45 élèves à fr. 11'200.- / comptes 2015 : 45 élèves à fr. 10'779.-). A cela s'ajoute le coût des derniers élèves fréquentant encore l'école du Locle (3 en 2016-2017), puisque notre collaboration avec cet établissement prend fin comme prévu.

#### ***21700 Bâtiment scolaire***

Toutes les charges de ce sous-chapitre sont refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total à zéro.

#### ***21701 Bâtiment Promenade 32***

Toutes les charges de ce sous-chapitre sont également refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total à zéro.

30400.00 – Allocations complémentaires pour enfants : La différence visible à ce compte entre le budget 2017 et le budget 2016 s'explique par le fait que les allocations complémentaires des employés communaux étaient jusqu'en 2016 imputées à un seul poste alors que dès 2017, elles sont réparties dans les différents secteurs dans lesquelles travaillent ces personnes.

## **21702 Bâtiment Grande rue 22**

Il s'agit d'un nouveau chapitre relatif à l'ancienne cure rachetée par la commune.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Le Conseil communal prévoit la réfection de la barrière au sud de ce bâtiment ainsi que le mur en-dessous de celle-ci.

## **21920 Ecole obligatoire, autres**

31300.07 – Transport scolaire : Le montant figurant à ce poste est supérieur au budget 2016 car il ne fait plus aucun doute que les élèves en 11<sup>e</sup> année scolaire HarmoS devront se rendre à La Chaux-de-Fonds dès la rentrée d'août 2017 pour suivre leur scolarité obligatoire. En effet, les options sont tellement nombreuses durant cette dernière année d'école que l'école des Ponts-de-Martel ne possède ni les locaux ni le personnel enseignant pour les assumer.

A l'exception des montants figurant aux comptes « 31300.07 – Transport scolaire » (fr. 52'000.-) et « 31710.00 – Excursions, voyages scolaires et camps » (fr. 2'000.-), toutes les autres charges de ce sous-chapitre sont refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total de fr. 54'000.-.

## **22 Ecoles spécialisées**

### **22000 Ecoles spécialisées**

36140.01 – Etablissements spécialisés : Ce compte comprend les frais liés à la scolarisation de 3 enfants ponliers dans des établissements spécialisés.

## **3 Culture, sports, loisirs et églises**

### **32 Culture, autres**

#### **32100 Bibliobus**

36340.00 – Subventions aux entreprises publiques : Au moment de l'établissement de ce projet de budget, le Conseil communal ne connaît pas l'avenir du Bibliobus. En effet, en décembre 2015, le Grand Conseil acceptait que la loi concernant l'aide à la lecture publique soit modifiée, ce qui signifiait l'abandon du subventionnement du Bibliobus. En septembre 2016, la population était invitée à valider cette modification de la loi suite à un référendum et l'a refusée, ce qui signifie le maintien du subventionnement du Bibliobus par l'Etat. En l'absence de décision récente officielle, le Conseil communal a alors prévu une contribution de fr. 10.- par habitant.

### **34 Sports et loisirs**

#### **34100 Centre Polyvalent Le Bugnon**

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : Le montant figurant à ce poste couvre les traitements des employés communaux qui tondent parfois le gazon du centre polyvalent, aident ou remplacent le concierge, etc... Il ne contient pas le montant des salaires versés au concierge, puisque ce dernier n'est pas un employé communal mais est indépendant.

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Etant donné que l'auto-laveuse a été remplacée, le Conseil communal a prévu à ce poste le montant habituel.

31300.08 – Nettoyages effectués par tiers : Le montant des salaires versés au concierge indépendant est imputé dans ce compte. Un même poste figure également au chapitre de la formation pour englober les coûts liés à la conciergerie du collège.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Pour l'exercice 2017, le Conseil communal a prévu les dépenses d'entretien courant ainsi que le remplacement des tapis de protection d'une demi-salle pour un montant de fr. 7'000.-.

33004.30 – Amortissements – Centre Le Bugnon + réfections : La somme figurant à ce poste est en augmentation car de nouveaux travaux sont à amortir. Il s'agit de la mise à niveau des installations techniques liées au chauffage de ce bâtiment.

44720.01 – Locations salles centre polyvalent Le Bugnon : Les recettes estimées par le Conseil communal issues des locations du centre polyvalent sont visibles à ce poste et varient très peu par rapport aux exercices précédents. En 2017, elles devraient être légèrement supérieures étant donné que le Marché de Noël aura lieu.

## **35 Eglises et affaires religieuses**

### ***35000 Temple***

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Le Conseil communal projette le remplacement du très ancien tableau électrique, ce qui explique une telle différence entre le budget 2016 et le budget 2017.

## **4 Santé**

### **42 Soins ambulatoires**

#### ***42200 Services de sauvetage***

36120.04 – Part communale au SIS : Selon les dernières informations, la part communale au SIS devrait se situer à fr. 31.- par habitant en 2017, alors que le Conseil communal avait tenu compte de fr. 39.- par habitant lors de l'établissement du budget 2016. La commune des Ponts-de-Martel a la chance de faire partie du Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN) qui gère très bien ses dépenses car les communes rattachées à d'autres SIS payent beaucoup plus pour un même service car ces SIS-là gèrent beaucoup moins bien leurs comptes.

## **5 Sécurité sociale**

L'Etat estime une facture sociale 2017 à fr. 214'279'500.- pour l'entier du canton, dont 40% (fr. 85'711'800.-) à charge des communes répartis au prorata du nombre d'habitants, soit fr. 615'976.85 pour Les Ponts-de-Martel répartis dans les différents comptes de ce chapitre.

## **54 Famille et jeunesse**

### ***54510 Crèches et garderies***

36360.00 – Subv. organisations privées à but non lucratif : Le montant figurant à ce poste est difficile à estimer car il dépend du nombre d'enfants ponctuels accueillis dans des structures d'accueil. Le Conseil communal prévoit cependant une légère hausse par rapport au budget 2016.

A noter que la somme figurant à ce poste dans les comptes communaux d'il y a 10 ans était de fr. 26'544.-, ce qui montre les changements qui s'opèrent dans notre société.

## **57 Aide sociale et domaine de l'asile**

### ***57960 Guichets sociaux régionaux***

36120.07 – Part communale / Guichet Social Régional (GSR) : Le montant figurant à ce poste a été réadapté par le Conseil communal par rapport aux comptes 2015. Il fluctue en fonction du nombre de dossiers traités.

## **6 Trafic**

### **61 Circulation routière**

#### ***61500 Routes communales***

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : La différence visible à ce compte entre le montant figurant au budget 2017 et celui du budget 2016 provient de la diminution du taux d'activité de l'un des employés communaux.

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Etant donné que le remplacement de la machine à tracer les lignes prévu au budget 2016 n'est finalement pas nécessaire, le Conseil communal a remis à ce poste le montant habituel.

31110.02 – Signalisation routière : Ce poste comprend notamment l'achat de 6 décorations de Noël supplémentaires et leur frais d'installation, ce qui mettra fin au programme de renouvellement de ce matériel que le Conseil communal s'était fixé.

31510.04 – Entretien balayeuse et saleuse : Le Conseil communal a quelque peu augmenté le montant attribué à ce compte car l'entretien de la balayeuse coûte toujours plus cher. Le Conseil communal vous soumettra son remplacement au travers d'un rapport séparé, car la situation actuelle ne peut plus durer.

### **62 Transports publics**

#### ***62300 Trafic régional et local***

36140.02 – Transports publics (pot commun) : Le Conseil communal a augmenté le montant figurant à ce poste car il est plus que probable que le Grand Conseil accepte prochainement de modifier la clé de répartition utilisée pour ventiler les coûts des transports publics. En effet, actuellement, les communes les mieux desservies payaient 6x plus que les communes les moins bien desservies. Pour ramener cette différence non justifiée à un facteur 4, la clé de répartition sera de 25% à la population et 75% à la qualité de desserte contre 40%/60% jusqu'ici.

## **7 Protection environnement et aménagement**

### **71 Approvisionnement en eau**

#### ***71010 Approvisionnement en eau***

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : Le montant figurant à ce poste est en baisse par rapport au budget 2016 car l'ancien fontainier avait encore travaillé quelques heures en 2016 et car l'approvisionnement en eau occupe effectivement l'actuel fontainier 42% de son temps contre les 55% que le Conseil communal avait imaginés.

31200.05 – Achat d'eau : Comme par le passé, le Conseil communal reste prudent dans ses prévisions d'achat d'eau et laisse le montant habituel dévolu à cet achat.

31420.01 – Entretien du réseau d'eau et réservoir : Le Conseil communal prévoit la recherche d'une nouvelle source, ce qui explique que la somme figurant à ce poste est supérieure à celle prévue en 2016.

35100.00 – Attributions aux fonds et financements spéciaux : Le résultat escompté du chapitre Approvisionnement en eau permettra d'attribuer à la réserve fr. 9'550.-, ce qui la portera à fr. 299'846.41, sans augmenter les tarifs de vente d'eau potable.

### **72 Traitement des eaux usées**

#### ***72010 Traitement des eaux usées***

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

31370.00 – Impôts et taxes : Ce compte comprend les frais relatifs à la nouvelle taxe fédérale sur l'élimination des micropolluants qui s'élève à fr. 9.- par habitant raccordé au réseau d'eau usée.

31430.02 – Entretien canaux égouts : Le Conseil communal prévoit un montant plus important à ce poste que par le passé, car le secteur de la pompe de relevage des eaux usées auprès des abattoirs est à améliorer. En effet, il s'agit d'un endroit stratégique du réseau d'égouts et les abattoirs ne doivent pas être touchés en cas de problème avec cette machine.

35100.00 – Attributions aux financements spéciaux : Le résultat escompté du chapitre Traitement des eaux usées permettra d'attribuer à la réserve fr. 8'250.-, ce qui la portera à fr. 41'183.79.

42401.10 – Taxe d'épuration : Le Conseil communal prévoit de passer le prix de la taxe d'épuration au m<sup>3</sup> de fr. 1.50 à au moins fr. 1.80 ceci en prévision des amortissements des prochains investissements, soit fr. 20'000.- (fr. 10'000.- issus des fr. 500'000.- de travaux liés au PGEE amortis en 50 ans + fr. 10'000.- issus des fr. 100'000.- de travaux liés à la station d'épuration amortis sur 10 ans).

Tenant compte des travaux à effectuer sur le réseau d'eau usée ces prochaines années, il s'agira d'augmenter la taxe d'épuration encore davantage à l'avenir.

## **73 Gestion des déchets**

### ***73010 Gestion des déchets ménages***

Le solde de ce sous-chapitre, soit fr. 27'210.-, équivaut au 25% des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Le couvert supplémentaire permettant d'augmenter la surface de stockage à l'abri des intempéries ayant été créé à la déchetterie, le Conseil communal prévoit pour 2017 un entretien courant des bâtiments.

35100.00 – Attributions aux financements spéciaux : Le résultat escompté du chapitre lié aux déchets ménages permettra d'attribuer à la réserve fr. 1'360.-, ce qui la portera à fr. 1'373.57, sans augmenter la taxe déchets ménages qui restera à fr. 70.- par unité.

49300.02 – Imputation déchets entreprises : Le montant figurant à ce poste est supérieur au budget 2016 car le Conseil communal entend faire participer les entreprises à l'entretien de la déchetterie, puisqu'elles l'utilisent aussi en amenant certains types de déchets.

### ***73030 Gestion des déchets entreprises***

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

35100.00 – Attributions aux financements spéciaux : Les résultats prévus pour ce sous-chapitre concernant les déchets des entreprises permettent d'attribuer à la réserve fr. 640.-, la portant ainsi à fr. 5'072.51.

39900.01 – Imputations internes – Entretien déchetterie : Le montant figurant à ce nouveau poste correspond comme décrit précédemment à la participation des entreprises à l'entretien de la déchetterie.

42401.21 – Taxe déchets entreprises : Contrairement aux ménages, le Conseil communal entend diminuer la taxe de base par entreprise de fr. 70.- à fr. 60.- par année dès 2017. En effet, les dépenses sont désormais stables et connues, ce qui permet la révision de ce tarif.

## **77 Protection de l'environnement, autres**

### ***77100 Cimetière***

31430.03 – Entretien cimetière : Outre l'entretien habituel, le Conseil communal prévoit la rénovation d'un mur du cimetière.

## **79 Aménagement du territoire**

### ***Aménagement du territoire (général)***

31332.03 – Cadastre souterrain : Outre les dépenses habituelles, le Conseil communal intègre à ce compte les frais découlant de la migration imposée par la Confédération de nos données géographiques numériques selon le nouveau cadre de référence suisse, ce qui permet d'avoir des données avec une précision de 2 cm. L'actuel cadre de référence date de 1903 et est bien moins précis, puisqu'il en découle une déformation de la Suisse de 2 à 3 m. entre Genève et la Basse Engadine !

## **8 Economie publique**

### **81 Agriculture**

#### ***81200 Améliorations structurelles***

35110.02 – Attribution au fonds des A.F. / 42400.01 – Taxe de drainage : Le Conseil communal prévoit d'augmenter le montant des cotisations au fonds des améliorations foncières, car il ne peut actuellement pas répondre à toutes les demandes de réparation du réseau des drainages, ce qui est regrettable. La participation des propriétaires de terrains drainés augmentera de 15 ct l'are à 25 ct, tout comme la participation de la commune, ce qui explique que deux comptes soient touchés. Pour information, ce fonds atteignait fr. 15'797.50 fin 2015.

### **84 Tourisme**

#### ***84000 Tourisme***

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Le Conseil communal prévoit la mise en place de panneaux touristiques « Bienvenue au pays de la tourbière » aux trois entrées du village. Il prévoit aussi une participation financière liée à la pose, par l'Association Torby, de panneaux didactiques auprès des sources d'eau sulfureuse et ferrugineuse, montants visibles à ce compte. Ces projets n'ont pas été réalisés en 2016 comme prévu.

### **87 Combustibles et énergie**

#### ***87100 Electricité (général)***

41200.00 – Revenus de concessions : Il s'agit ici de la ristourne obtenue du fournisseur d'électricité opérant sur notre territoire communal, en tant qu'utilisation du sol.

## **9 Finances et impôts**

### **91 Impôts**

#### ***91000 Impôts communaux généraux***

40000.00 – Impôts sur le revenu, personnes physiques (PP) – année fiscale : Les projections de l'Etat tendent vers une stabilité des impôts issus des personnes physiques. Le Conseil communal a alors été prudent et prévoit des rentrées similaires au budget 2016.

40050.00 – Impôts sur le revenu des frontaliers ISIS : Le montant habituel reçu par notre commune au travers de cet impôt est de fr. 110'000.-, ce qui sera à nouveau le cas en 2017. L'Etat prévoyait dès l'exercice 2016 ne distribuer plus que 52% du produit de cet impôt aux communes au lieu de 75%. Cette mesure a finalement été repoussée à 2018 et le taux modifié à 40% !

40100.00 – Impôts sur le bénéfice, personnes morales (PM) – année fiscale : Les projections de l'Etat tendent vers une baisse très importante des impôts issus des personnes morales. Tenant compte du tissu économique ponlier, le Conseil communal estime que notre commune sera impactée, mais dans une moindre mesure, ce qui explique le montant prévu à ce poste pour l'exercice 2017.

## **93 Péréquation financière et compensation des charges**

### ***93000 Péréquation financière et compensation des charges***

46227.00 – Contribution de la péréquation financière : Le montant annoncé par l'Etat à ce poste est malheureusement en baisse. D'une manière générale, les montants transférés en 2017 entre les communes neuchâtelaises seront inférieurs de fr. 4'000'000.- par rapport à 2016. Cela s'explique par une réduction des écarts de ressources fiscales entre les communes.

Concernant la péréquation verticale, pour la première fois, aucune commune ne percevra de contribution en 2017 à ce titre. En effet, la réduction des écarts entre les communes est telle qu'aucune commune n'affiche un revenu fiscal relatif inférieur à 79% du revenu fiscal moyen dans l'ensemble des communes.

### ***96100 Intérêts***

44620.01 – Intérêts créanciers - cautionnements : Ce nouveau poste découle de l'obligation de facturer un intérêt relatif aux cautions accordées. La commune des Ponts-de-Martel a notamment accordé des cautions à la Société coopérative de l'Hôtel du Cerf et à la Société coopérative de chauffage à distance à bois « Le Marais-Rouge » pour lesquels elle doit facturer des intérêts.

### ***96301 Immeuble Grande rue 58***

34310.01 – Entretien courant Grande rue 58 : Le Conseil communal a procédé à une importante mise à niveau de la citerne à mazout de cet immeuble en 2016. Ces travaux exceptionnels ayant été exécutés, le Conseil communal a alors prévu à ce poste le montant habituel.

### ***96302 Immeuble Grande rue 16***

44300.02 – Loyers Grande rue 16 : Le Conseil communal n'a tenu compte que des loyers de la pharmacie en 2017. En effet, les deux appartements de cet immeuble sont vides et dans un très mauvais état. Le Conseil communal prévoit alors d'aller de l'avant avec son projet de création d'un cabinet médical de groupe dans cet immeuble.

### ***96303 Immeuble Grande rue 45***

44300.03 – Loyers Grande rue 45 : Le montant figurant à ce poste est fr. 10'000.- plus élevé que celui du budget 2016 puisque les appartements rénovés sont loués à un tarif plus élevé. De plus, toute la partie est de ce bâtiment était vide durant les travaux de rénovation une bonne partie de l'année 2016.

### ***96304 Immeuble Pury 3***

34310.04 – Entretien courant Pury 3 : Le Conseil communal prévoit des travaux de peinture à l'entrée de ce bâtiment car elle est dans un très mauvais état. Cela explique le montant plus élevé qu'il ne l'était au budget 2016.

44300.04 – Loyers Pury 3 : Le Conseil communal prévoit la rénovation d'un appartement courant 2017, ce qui explique la somme des loyers encaissés plus basse au budget 2017 qu'elle ne l'était au budget 2016.

## **96305 Immeuble Pury 5**

34310.05 – Entretien courant Pury 5 : Le Conseil communal prévoit les mêmes travaux qu'à Pury 3, ce qui explique l'augmentation visible à ce poste.

### **Echéancier des investissements** (tableau ci-joint)

---

Réfection et isolation de la toiture du bureau communal & réfection de sa terrasse et sa façade nord : Le toit de ce bâtiment étant en bout de course, le Conseil communal prévoit sa réfection et profiterait de ces travaux pour réfectionner la terrasse et la façade nord.

Rénovation du 1<sup>er</sup> étage de Grande rue 22 (ancienne cure) : Comme prévu, l'accueil préscolaire rejoindra l'accueil parascolaire dans ce bâtiment dans les prochaines années. Il s'agira alors de rénover les locaux en conséquence.

Création d'une cuisine industrielle dans le Centre polyvalent du Bugnon : L'idée est d'implanter une cuisine industrielle dans le premier vestiaire, ce qui comblerait un manque.

Remplacement des stores des fenêtres de la salle de gymnastique du Centre polyvalent du Bugnon : Ces stores étant hors d'usage depuis de nombreuses années, le Conseil communal prévoit leur remplacement.

Remplacement des appareils de sonorisation et de l'éclairage (rampe) du Centre polyvalent du Bugnon : Ces installations accusent le poids des années et ne fonctionnent plus à satisfaction. Le Conseil communal prévoit alors leur remplacement.

Remplacement du système de ventilation du Centre polyvalent du Bugnon : Ce système n'a pas été renouvelé depuis la création du bâtiment et il s'agira d'y songer.

Réfection de l'étanchéité du toit de la scène du Centre polyvalent du Bugnon : Ces travaux devront être entrepris prochainement, car de l'eau s'infiltré lors d'importantes précipitations.

Installation d'un nouveau système de sonorisation au Temple : Cette installation accuse le poids des années et il est nécessaire de prévoir son remplacement.

Réfection des façades du Temple : Ces façades sont en mauvais état et leur réfection est nécessaire.

Aménagement d'un trottoir au haut de la Grande rue : Le Conseil communal prévoit très rapidement ces travaux pour répondre à un souhait très prononcé de la population et afin d'assurer enfin la sécurité des piétons dans ce secteur.

Aménagements le long de la Grande rue en fonction des travaux du PGEE : Il s'agit-là des aménagements à réaliser en marge de la réfection de la route et des canalisations, au fur et à mesure de leur avancement.

Réfection d'un tronçon de route entre Martel-Dernier 1 et 4 : Il s'agit de la continuité de la réfection de la route de Martel-Dernier amorcée il y a quelques années.

Réfection d'un escalier : Le Conseil communal prévoit la réfection d'un escalier par législation si possible.

Réfection de la toiture du hangar des travaux publics : Cette toiture est en fin de vie et nécessite sa rénovation à moyen terme afin que les objets qui y sont entreposés ne subissent pas de dommage.

Acquisition d'un engin de levage, d'une nacelle et d'un dispositif de nettoyage : Le Conseil communal prévoit très prochainement le remplacement de l'actuelle très coûteuse balayeuse par un engin polyvalent.

Création d'abris de bus : Le Conseil communal pense toujours à la création d'abris de bus, peut-être au fur et à mesure de l'avancement des travaux liés au PGEE. Le Conseil communal prévoit une étape du PGEE tous les deux ans.

Suppression du petit réservoir d'eau : Le Conseil général a déjà accepté le crédit permettant de supprimer ce réservoir. Les travaux auront de ce fait lieu au printemps 2017.

Réfection de la conduite d'eau potable entre Les Petits-Ponts et Les Ponts-de-Martel : Cette canalisation accuse le poids des années et nécessitera son remplacement car il s'agit d'un point essentiel du réseau d'eau potable ponlier.

Changement du filtre à sable à la station de pompage des Combes-Dernier : Cette machine n'étant pas récente, le Conseil communal prévoit son remplacement.

Assainissement de la station d'épuration (étude) : La station d'épuration est bientôt âgée de 40 ans et devra être remplacée, ce qui nécessite une étude préliminaire.

Réfection de la station d'épuration : Très lourd investissement qui ne pourra pas être évité.

Mesures du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), part financée par les comptes eau usée (EU) et eau potable (EP) : Le Conseil communal prévoit une étape du PGEE tous les deux ans.

Mesures du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), partie eau claire (EC) : Le Conseil communal prévoit une étape du PGEE tous les deux ans.

Aménagement de la 2<sup>ème</sup> étape du quartier des Prises : Suivant l'avancement de la vente des parcelles actuelles, le Conseil communal prévoit d'aménager la 2<sup>ème</sup> étape de ce quartier.

Aménagement de la route sud du quartier des Prises : Cet investissement sera réalisé lorsqu'un projet concret existera pour aménager les parcelles communales situées à l'ouest des bâtiments Pury 3 et 5. En effet, cette route au sud du quartier des Prises est le seul accès possible et autorisé à ces parcelles.

Aménagement de places de parc couvertes entre Pury 3 et 5 : Le Conseil communal prévoit la création de cet ouvrage pour faciliter le parage de véhicules dans ce quartier.

Aménagement de places de parc couvertes au Petit-Bois : Le Conseil communal prévoit la création de cet ouvrage pour faciliter le parage de véhicules dans ce quartier.

Rénovation de l'immeuble Grande rue 16 (pharmacie) pour accueillir un cabinet médical de groupe : Les appartements de cet immeuble sont dans un triste état et difficiles à louer. Le Conseil communal souhaite anticiper la cessation des activités de l'actuel médecin de la localité par la création d'un cabinet médical de groupe dans ce bâtiment.

Rénovation d'appartements communaux (1 par année) : Il s'agit-là de la fréquence constatée ces dernières années. En effet, le Conseil communal profite de chaque changement de locataire pour rénover ses appartements à plus ou moins grande échelle.

## **Conclusions**

---

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Lors de l'élaboration du présent projet de budget, le Conseil communal a été très prudent dans ses prévisions et a souvent imaginé les situations les plus défavorables.

Le Conseil communal reste soucieux de l'endettement de notre commune et ne dévie pas de l'objectif défini lors des précédentes législatures, à savoir le maintien des infrastructures en investissant pour des objets indispensables, à la hauteur des moyens à disposition, tout en diminuant sensiblement la dette communale.

Même s'il présente un léger déficit, le présent projet de budget est « équilibré » selon l'article 4 du Règlement communal sur les finances et respecte le mécanisme de frein à l'endettement (article 5 du même règlement).

Le Conseil communal en est satisfait mais est soucieux pour l'avenir des finances communales car les reports de charges annoncés d'ores et déjà par l'Etat représenteront fr. 180'000.- pour notre commune dès 2018, ce qui est très conséquent. Il s'agira alors de trouver des recettes supplémentaires ou de diminuer les charges afin de compenser ces reports, ce qui ne s'annonce pas une tâche aisée. En effet, comme indiqué précédemment, l'Etat a déjà annoncé une baisse des recettes au niveau des impôts des frontaliers, baisse qu'il s'agira également de compenser et qui représente environ fr. 50'000.-.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à bien vouloir voter l'arrêté ci-après.



**Commune des Ponts-de-Martel**

**ARRÊTÉ**

- I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,  
Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions,  
Entendu le rapport de la Commission financière

**Arrête :**

**Article premier :** Est approuvé le budget de l'exercice 2017 comprenant :

**a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :**

Charges d'exploitation	fr.	4'880'890.--
Revenus d'exploitation	fr.	4'693'560.--
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	fr.	-187'330.--
Charges financières	fr.	196'600.--
Produits financiers	fr.	368'950.--
Résultat provenant des financements (2)	fr.	172'350.--
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>fr.</b>	<b>-14'980.--</b>
Charges extraordinaires	fr.	0.--
Revenus extraordinaires	fr.	0.--
Résultat extraordinaire (3)	fr.	0.--
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>	<b>fr.</b>	<b>-14'980.--</b>

**b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :**

Dépenses	fr.	1'737'510.--
Recettes	fr.	202'122.40
Montant total des crédits d'investissements	fr.	1'535'387.60

**Article 2 :** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 8 décembre 2016

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, La secrétaire,

Vincent Robert

Gaëlle Kammer